

MS M. TONK

L'ÉCHO DE LA TOUR



Commune de CHAMBLEES
Bulletin municipal d'information
n° 5 - Juillet 1985

Le Mot du Maire

En allant à la mairie ce Samedi 22 Juin pour animer comme tous les Samedis matin notre réunion hebdomadaire des adjoints, j'ai aperçu un groupe de chasseurs affairés aux préparatifs de leur deuxième fête annuelle, celle du tir aux pigeons de Chambles.

A mon retour, vers midi, j'ai rencontré un autre groupe occupé sous la direction de leur président à mettre en place les installations nécessaires au bon déroulement de la troisième randonnée pédestre du Foyer Rural de Chambles.

La veille, à Essalois, je voyais évoluer stoïquement, sous la pluie, les actrices et acteurs Chambloux du merveilleux spectacle du Val Grangent tandis que d'autres, parmi leurs compatriotes, assumaient avec compétence et efficacité des tâches plus obscures mais indispensables à la réussite du spectacle : régie, services techniques, sécurité, placement des spectateurs, parkings, etc...

Je savais aussi que les membres de l'Association des Familles et ceux du Club Amitiés et Loisirs préparaient activement la Kermesse exposition-vente qu'ils doivent présenter ensemble le 30 Juin dans la salle du Foyer Rural.

En évaluant la somme de dévouement, de don de soi au service des autres, d'amitié partagée que représente la vie associative de Chambles, j'éprouvais le sentiment, rassurant pour un élu responsable, qu'une petite communauté, la nôtre, qui recèle tant de richesse de cœur pouvait avoir confiance en son avenir.

M. VALOIS

Un Grand Tournant

Peu de temps après la construction du barrage de Grangent, au début des années 60, le maire en exercice M. Jean-Baptiste Granjon entreprit, sur un terrain communal, la construction de dix huit maisonnées destinées à l'accueil des vacanciers. Cette initiative hardie, la première du genre à l'époque dans le département, marqua une étape importante dans l'évolution de notre commune. Elle favorisa le développement d'un tourisme de séjour à caractère familial au moins pendant les dix premières années, durant lesquelles la location au mois permit à de nombreuses familles citadines de connaître et d'apprécier notre commune au point, pour certaines d'entre elles, d'y construire une résidence d'été.

Le principe de location au mois dût être abandonné en raison du coût et des lourdeurs de la gestion et de la non rentabilité d'un système où la demande se trouvait pratiquement limitée au trois mois d'été.

Les gîtes furent alors loués à l'année. La commune y trouva mieux son compte mais les gîtes ruraux devinrent de simples résidences secondaires, ce qui ne correspondait plus à leur vocation première.

C'est à partir de cette analyse et compte tenu du coût élevé des grosses réparations qu'il s'avérait nécessaire d'entreprendre, sans aucune possibilité de subvention, que le Conseil Municipal a pris, le 28 Septembre 1984, la décision de vendre les dix huit gîtes ruraux communaux de Chavanne.

Sur le plan de la gestion du patrimoine communal, cette vente qui, a priori, pouvait apparaître comme une simple aliénation permet, compte tenu de l'affectation des recettes au budget communal, d'engager des investissements qui constitueront une reconversion nécessaire et une valorisation importante de ce patrimoine communal.

En effet, sans recours ni à l'emprunt, ni à l'impôt, la vente des gîtes permet à la commune :

- de financer la construction de l'école en y intégrant la valeur ajoutée d'une subvention de 60 % du Conseil Général de la Loire,
- de payer les acquisitions foncières - 6 ha de terrains - qu'elle réalise à Essalois pour garder la maîtrise d'un essor touristique très prévisible dans ce secteur en raison, d'une part de la restauration du château réalisé par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire et d'autre part du retentissement des spectacles de "Val Grangent",
- de financer d'autres investissements : matériel de cantine scolaire, réfection de la toiture de l'église, travail de voirie.

De plus la T.V.A. récupérée par la commune sur tous ces investissements constituera une réserve disponible pour financer de nouveaux travaux, notamment l'aménagement du bourg.

...

Cet ensemble cohérent d'opérations marquera sans doute, avec la mise en place prochaine du Plan d'Occupation des Sols, un grand tournant dans l'évolution de notre commune.

Il traduit la volonté politique d'une municipalité plus favorable à l'installation de familles en résidence permanente qu'à l'accroissement non indispensable des résidences secondaires. Une municipalité qui a également le souci de la protection de nos sites, paysages et monuments et qui par un bon plan d'occupation des sols veut se donner les moyens de conserver un juste équilibre entre l'agriculture et une urbanisation modérée.

Le Point sur...

OU EN EST LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE.

Cette construction était nécessaire : l'effectif de notre école à la fin de la présente année scolaire atteint 62 élèves, ce qui justifie l'ouverture de la 3ème classe par l'administration. Ajoutons qu'une quinzaine d'enfants de familles résidant à Chambles fréquentent des établissements d'autres localités, ce qui risque de poser un problème juridique et financier, dans le cadre de la décentralisation, d'autant que nous avons fait un gros effort pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Après l'adoption de l'avant-projet définitif, on est maintenant à l'appel des candidatures des entreprises intéressées par les 19 lots du futur chantier.

Celles qui seront retenues nous feront parvenir leurs soumissions et l'adjudication aura lieu à la mi-juillet.

La date prévue pour l'ouverture du chantier est le 1er Septembre.

Compte-tenu du délai d'un an imposé aux entreprises, l'ouverture de la nouvelle école devrait se faire sans problème à la rentrée 1986.

LA QUALITE DE L'EAU.

Conformément au cahier des charges de la société ~~fermelière~~, la S.A.U.R., des analyses chimiques et bactériologiques sont assurées par la D.A.S.S. tous les 2 mois. Dans le cas de résultats douteux, une 2ème analyse est effectuée aussitôt.

Les réservoirs sont vidangés et nettoyés chaque année.

Le 17 Mai, le géologue est venu sur le terrain, au Nez, à la source de Notre Dame de Grâce, route de Périgneux et à Cessieux. A la suite de son rapport, des enquêtes d'utilité publiques doivent avoir lieu pour chacun des captages dans le but de préciser et d'agrandir les périmètres de protection, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'ici. L'épandage de lizier ou d'engrais sera rigoureusement interdit dans ces zones.

LE B.A.S.

Pour le colis de Noël, le bureau du B.A.S. avait décidé qu'il se composerait uniquement d'une bonne boîte de chocolats fins, en raison de l'augmentation des bénéficiaires et des revenus restés identiques.

Quant au repas, il s'est déroulé, cette année, au Restaurant de Notre Dame de Grâce, dans une excellente ambiance. Les anciens semblent apprécier ce jour de rencontre avec leurs amis de longue date. Ils étaient au nombre de 45 personnes, enchantés du repas qui s'est déroulé dans la bonne humeur.

...

NOMS DE RUES.

Afin de faciliter le travail des diverses administrations E.D.F, P.T.T, TRESORERIE, S.A.U.R et suite à la demande de nombreux habitants ; il a été décidé de donner un nom aux différentes rues et impasses du bourg (cf : réunion du conseil du 24/02/84 et du 30/03/84).

Il appartiendra aux habitants concernés d'avertir les diverses administrations et sociétés de l'appellation nouvelle attribuée à leur rue.

RUE PIETONNIERE.

Les chemins de l'Eglise, de la Tour, de Ronde, une partie du chemin du Cohard ont été, par arrêté municipal du 12 Juin 1985, interdits à la circulation, dans les deux sens, pour les véhicules à moteur.

Seuls les riverains, munis d'un laissez-passer délivré par le Maire, pourraient circuler dans ces rues.

Cet arrêté a été pris à la demande de plusieurs habitants se plaignant du sans gêne de certains automobilistes stationnant n'importe où. Par ailleurs, cette partie du village est fréquentée par les enfants de l'école et les week-ends, par de nombreux promeneurs. Les uns et les autres pourront, désormais, y circuler sans être importunés par le passage des véhicules.

La zone piétonnière pourra, plus tard, être agrandie, pour des raisons de sécurité et d'agrément, lorsque l'aménagement de la place de la mairie sera réalisé.

REUNIONS DE HAMEAUX.

La deuxième réunion de hameaux a débuté avec le rassemblement des habitants du bourg le 07/06/85 au Foyer Rural.

Les réunions suivantes sont prévues à Notre Dame de Grâce puis à Meyrieux en Septembre.

Les habitants seront informés de l'heure et du lieu de la réunion.

Nous insistons sur l'importance de ces réunions qui permettent aux élus locaux de mieux connaître certains problèmes quotidiens qui se posent aux habitants et d'y remédier toutes les fois où cela est possible.

ECLAIRAGE PUBLIC.

Quand une lampe éclaire mal ou pas du tout, vous pouvez avertir, soit la mairie, soit le conseiller municipal de votre hameau en indiquant le numéro et la lettre inscrits sur le poteau.

Le délai fixé entre le moment où la panne est signalée et l'intervention du technicien est plus ou moins long. En effet, il est fait appel au service de dépannage, équipé d'un camion spécial, que lorsque plusieurs lampes sont à échanger ou à réparer et cela, afin de diminuer le prix de revient des interventions.

La Vie des Associations

CLUB AMITIES ET LOISIRS .

Ont eu lieu :

- un loto le 09/12/84,
 - un concours de belotes le 17/01/85,
 - un voyage au Maroc du 03 au 17 Mars ; très apprécié,
 - un repas au Foyer Rural pour fêter le 70ème anniversaire de notre Présidente Mme Barbier, ainsi que les noces d'OR de Régis et Félicie le 09/04/85,
 - un voyage à Toulon les 19 et 20 Avril 85,
 - une journée au barrage de Villerest le 21 Mai 85, suivi d'un bon repas,
 - enfin, un séjour en Bretagne du 29 Mai au 7 Juin, très apprécié également.
- En projet, un voyage en Egypte.

Il règne toujours une excellente ambiance à notre atelier vannerie poterie.

COMITE PARENTS ELEVES .

Cantine scolaire : de plus en plus d'enfants mangent à la cantine. La solution de deux services consécutifs est envisagée pour l'an prochain ; ce qui pose des problèmes de surveillance et de nettoyage.

Compte tenu du succès des correspondants de la classe de Mme Riberon, il est fortement question de renouveler l'expérience l'année prochaine.

Projet piscine :

En étude : les seuls horaires disponibles se situent entre 12 et 14 heures (pour la grande classe), mais de nombreux problèmes sont encore à résoudre. Les personnes susceptibles d'accompagner les enfants sont priées de prendre contact avec Mme Mailier.

ASSOCIATION DES FAMILLES .

Voilà le premier semestre 1985 qui touche à sa fin pour l'association familiale rurale : un semestre débordant d'activités, en cours ou à venir.

Un concours de coinche le 24 Mars 1985 qui, réalisé pour la première fois et, compte tenu d'une programmation tardive, l'approche des vacances scolaires de Pâques, fût relativement un succès. Cela nous permet d'espérer en l'avenir.

Parmi ses activités Mercredi/Loisirs, le stage de tennis a été reconduit pour le 2ème trimestre 1985.

Encadré bénévolement, par des joueurs de l'équipe locale, une activité Foot-ball a pris naissance depuis le 2ème trimestre 1985. Tous les mercredis de 14 heures à 16 heures, la balle n'a plus de

repos avec nos futurs "PLATINI".

Visite le Mardi 11 Juin 1985 de l'aérogare "LYON SATOLAS" et du Parc de la "TETE D'OR", pour les enfants, dans le cadre du Voyage Scolaire annuel.

ACTIVITES FUTURES :

Rendez-vous est pris pour le Dimanche 30 Juin au cours duquel se déroulera toute la journée la kermesse annuelle (exposition/vente des travaux scolaire et du club Amitiés/Loisirs) ainsi que le tournoi de Pétanque de l'Association à partir de 14 heures.

Enfin, la mise en place de la "Micro-Informatique" est envisagée pour le début du 4ème trimestre 1985 (dans l'immédiat, l'accent étant mis sur le choix du Micro-Ordinateur).

RAPPEL :

Les sorties cyclotouristes du Dimanche matin sont toujours d'actualités (Si l'amour de la "petite reine" vous dit, prenez contact auprès d'un responsable de l'association).

LA CHASSE.

Cette année, les deux tirs aux pigeons d'argiles du 8 et 23 Juin se sont bien déroulés, malgré un temps pluvieux.

Les organisateurs remercient les sociétaires qui ont participé nombreux à la mise en place et à l'animation de ces activités.

Un calendrier des activités à venir sera prochainement mis en place.

FOYER RURAL.

Suite à l'assemblée générale du 24/03/1985, une nouvelle équipe a été élue. Le 29/03/1985, ce nouveau conseil d'administration (14 personnes) ont désigné le nouveau bureau ; à savoir :

- Président d'honneur : Messieurs Jean Berthet et Marius Valois,
- Président : Jacques Démétriades,
- Vice-Président : André Fucher,
- Trésorier : Georges Berthet,
- Trésorier adjoint : Claude Chopin,
- Secrétaire : Jeannette Morlet,
- Secrétaire adjointe : Nicole Jousserand.

Le Président souhaite poursuivre, par un travail d'équipe, la rénovation du Foyer et de ses abords ; dans l'amitié et le partage des tâches, nous y parviendrons, pour que vive un Foyer ouvert à tous.

...

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.

La section a encore fonctionné, cette année, avec 16 adhérentes. Des séances variées, animées. La subvention municipale nous a permis de nous équiper du matériel adapté : cordes, ballons, batons. L'année s'est terminée par une sortie repas au Pertuiset et une séance d'aérobic, qui a enchanté tout le monde. A la rentrée prochaine, on a donc décidé d'en faire régulièrement quelques séances.

Autre projet : en plus de la séance du Lundi soir à 18 heures, on envisage une autre séance en matinée pour les mamans qui ont des enfants d'âge scolaire. Nous serions heureux d'avoir les candidatures dès maintenant pour l'organiser dès la rentrée.

Pour cela téléphoner à : Mme J. Morlet 52.33.82
ou : Mme Ch. Fucher 52.35.74

Nos Joies. Nos Peines

NAISSANCE : JOUSSERAND Rémi le 23/02/1985

MARIAGES : SIMAND Jean-Marc et KOZMA Josiane le 29/12/1984

CROUZET Pascal et SURROCA Françoise le 06/04/1985

DECES : Mr DUSSAUZE P. Claudius le 09/02/1985

Mme SIOEN Flavie le 27/02/1985

Mr VASSAL Joannès le 02/04/1985

Des Fêtes...

31 Août et 1er Septembre	: Fêtes Inter Hameaux - Foyer Rural,
09 Novembre	: Soirée Châtaignes - Foyer Rural,
17 Novembre	: Concours de belote - Association des Familles,
08 Décembre	: Loto par le Club Amitiés et Loisirs.

Courrier des Lecteurs

Parmi les nombreuses remarques relatives aux chiens errants, nous avons relevé la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

J'attire votre attention sur les problèmes que me posent les chiens laissés en liberté par leur maître.

Il ne se passe pas de jour sans que je n'aie la visite de l'un deux. Ils arrivent même maintenant à se faufiler sous le grillage du jardin et se montrent parfois agressifs.

J'ai de réelles difficultés à garder un chat à la maison car il n'est à l'abri des chiens.

Et je préfère ne pas insister sur les autres nuisances occasionnées par ces animaux.

Je vous remercie de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Réponse :

Nous ne reviendrons pas sur les textes des lois et règlements qui interdisent la divagation des chiens sur la voie publique. La population chamblouise a été informée et par la presse et par l'affichage de note sur les panneaux communaux.

Mais, avant d'employer les moyens de coercition autorisés, je pense qu'il importe que chaque propriétaire de chien s'inspire du principe que son droit s'arrête là où le droit des voisins risque d'être lésé.

Avis

Toutes personnes intéressées par l'ouverture éventuelle d'une crèche familiale et (ou) d'une halte garderie, sont priées de renvoyer le questionnaire ci-joint à :

Mme GILABERT Christiane
Les Maisons des Sources
42170 Chambles

Tel : 52.41.04

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre d'enfants :

Age :

L E T T R E A U X " M o t a r d s "

La commune de Chamblé, riche de ses points de vue, de ses forêts et chemins, de ses sites historiques, attire et désire accueillir promeneurs et chasseurs, cavaliers et motards.

Ce n'est pas chose facile de faire cohabiter tout ce monde aux motivations différentes voire opposées. Les responsables de la commune ont pris conscience qu'il était temps de se pencher sur les récriminations des uns provoqués par les excès des autres, aussi à raison de la période estivale toute proche.

Je pense évidemment aux conducteurs d'engins tous terrains dont les excès me sont rapportés :

- vitesse excessive sur les chemins
- utilisation des moteurs à des régimes excessifs
- échappements pas toujours conformes aux normes
- circulations hors des chemins ordinaires
- dégradation des sols

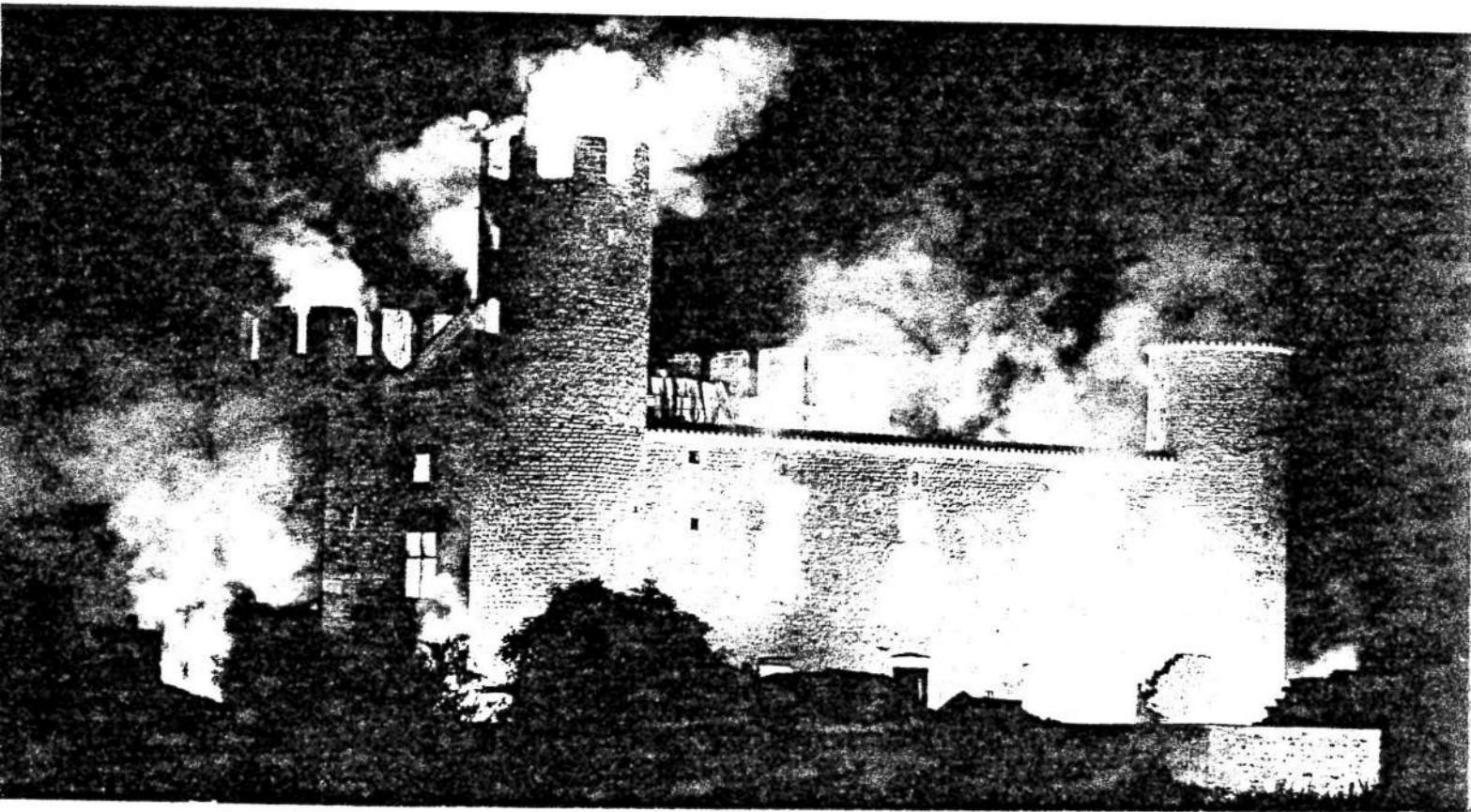
Aussi afin de sensibiliser les adeptes de la "moto verte" ou d'engins tous terrains aux nuisances illicites, que certains d'entre vous occasionnent, je vous invite à prendre connaissance de la circulaire interministérielle du 13 Mars 1973.

La commission des chemins ruraux de notre commune se penche activement sur le problème afin de me proposer une solution de compromis où chacun, promeneurs avides de calme et de grand' air, motards et cavaliers amateurs d'espaces et de découvertes, trouveraient leur compte.

Le moment venu, je réunirai toutes les parties prenantes et intéressées en y associant des représentants de l'autorité publique afin de me permettre de prendre si nécessaire les décisions réglementaires qui m'incombent.

Le Maire

M. VALOIS



VAL GRANGENT.

La commune de Chambles est représentée et bien représentée, dans toutes les ~~activités~~ nécessaires à la mise en œuvre et au déroulement de la **cinéscénie** de "Val Grangent".

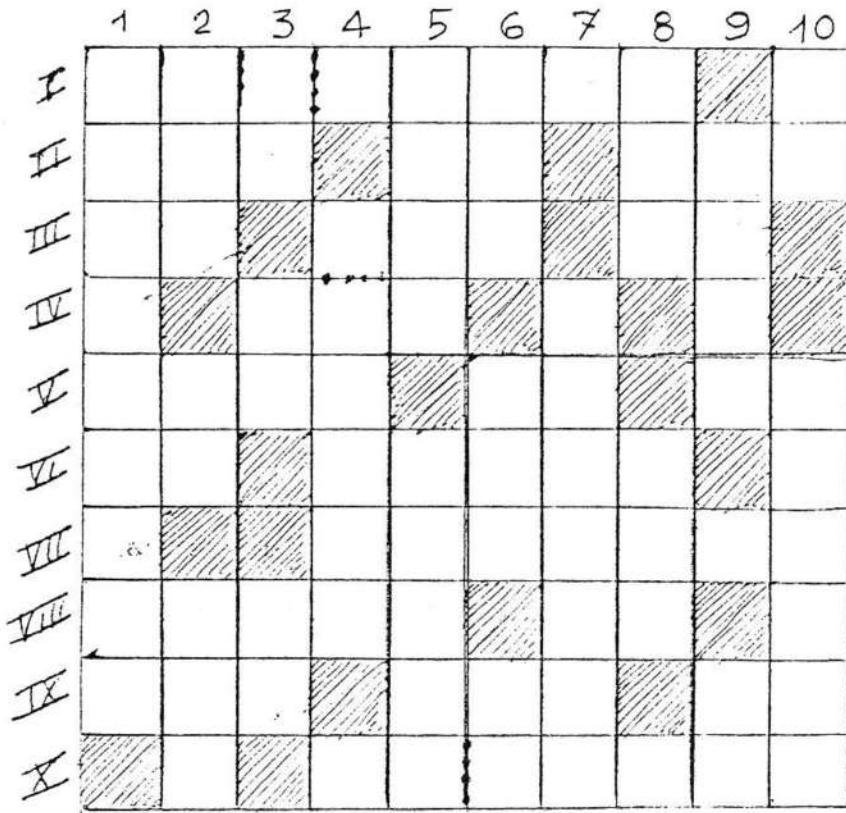
Cinq personnes font partie du Conseil d'Administration. Deux autres ont travaillé à la création du scénario.

La responsable des acteurs a du recruter 90 personnes pour participer aux différents tableaux et scènes, certains interprétant dans la même soirée plusieurs rôles différents : le moine devient brigand, le charpentier homme de cour, etc... Ces acteurs, jeunes et moins jeunes, assurent leur rôle quelque soit le temps : pluie, froidure, vent. Il leur a fallu prendre sur leurs heures de travail, de sommeil pour participer aux répétitions.

Cinquante autres personnes, assujetties aux mêmes contraintes, mais partageant le même enthousiasme pour l'œuvre communautaire, assurent la bonne marche des services techniques, entrée et rangement des voitures dans le parking, mise en place des moyens audio-visuels, pyrothchnies, contrôle des entrées, placement des spectateurs, vente de billets, etc...

En conclusion, plus d'un quart de la population de Chambles, hommes et femmes de tous âges, participent à une œuvre commune. Ils ont appris à mieux se connaître, à mieux s'estimer. Ils travaillent bénévolement ensemble, dans une ambiance gaie et amicale : travail et amitié qu'ils sont prêts à partager avec tous ceux qui désireraient se joindre à eux.

MOTS CROISÉS CHAMBOUX



SOLUTION DU N°4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	Ö	R	A	T	O	R	I	E	N	S
II	U	Z	C	R	A	S	Z	O	U	
III	A	R	N	O	V	O	G	U	E	
IV	T	A	E	N	I	A	R	U	E	
V	E							C	A	R
VI	R	A	Y					CH	I	N
VII	M	O	L	L	O	N	G	E		
VIII	B	R	U	N	G	L	E	R	S	
IX	O	N	E	O	A	N	E	S		
X	A	R	G	E	N	T	T	I	E	

Horizontal : I Vital de Saint-Pol, seigneur de Vassalieu, y fit construire un ermitage en 1626, pour recevoir les religieux qui venaient de quitter Notre-Dame de Grâces.

II Dignitaire musulman - Note - Pronom personnel.

III Sélénum - Pris connaissance (pluriel) - Fleuve d'URSS.

IV Ferme provençale - V Garantie - Cerium - Strontium.

VI Note - Variété de limon. VII Dans son enceinte se tenait à Essalois des marchés importants.

VIII Etonné - Etain - IX Ville d'Allemagne occidentale - Mammifère nuisible - Argent. X Hameau au nord du bourg de Chambles.

Vertical : 1. Autrefois fief noble, est resté le nom d'un hameau au couchant de Notre-Dame de Grâces. 2. Durée de vie - Interjection - levée de cartes. 3. Note - Adjectif possessif - Ante méridien.

4. Lieu-dit dans les gorges de la Loire, au sud du bourg de Chambles.

5. Choisis - Dramatique chantée. 6. Crible - Pied de vigne - Argent.

7. S'opposa. 8. Organisation de travail forcé imposé par les nazis - Ancêtre de l'O.N.U. 9. Projectile - Préfixe (vers). 10. Lettre grecque - Grande plume.

